

Commune de Vauxrenard

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2023

L'an deux mil vingt-deux et le treize mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 7 mars 2023.

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : MM. DENUELLE Sixte - DORY Sylvain – FOREST Daniel - GULGILMINOTTI Morgan - POURREYRON Cyril – Mmes PRELE Chrystel - ROCHER Rollande – M. TRICHARD Pascal.

Absent excusé : M. SAVOYE Marc - Mme PRELE Chrystel

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h

Ordre du jour :

- Approbation du précédent compte-rendu
- Désignation du secrétaire de séance
- Décisions du maire prises par délégation
- Mutualisation avec commune de Fleurie : délibération
- Subventions : délibération
- Rapport commissions municipales, délégués CCSB et syndicats intercommunaux
- Questions diverses

Approbation du précédent compte rendu : à l'unanimité des membres présents

Nomination du secrétaire de séance : Rollande Rocher

Mr le maire propose de mettre à l'ordre du jour une nouvelle délibération concernant l'ouverture de crédit sur les dépenses d'investissement avant le vote du budget. La demande est approuvée par l'ensemble du conseil municipal.

Décisions du maire prises par délégation

- Création d'un "conseil de maison" réunissant les locataires de la mairie pour aborder le courant (entretien, chiens ...) et l'exceptionnel (fibre...). Proposition de 1 à 2 réunions / an le soir 1 à 2 par an. Les membres de la Commission Bâtiments seront avisés de la première date et de l'ordre du jour.
- Citerne incendie : 2 plus-values ont été nécessaires pour la pose de la citerne. La citerne ayant été livrée sur un ber en acier, il a fallu faire un lit de pose en béton (5 toupies de

béton) dans la fosse (+ 3800 € HT) et ajouter le transport entre le PAV et Changy (+ 500 € HT).

- Refus de fournir l'attestation de conformité de la construction d'une maison du centre bourg que le propriétaire souhaite vendre. Certains points sur la construction sont non conformes au permis de construire déposé et aux prescriptions données par l'Architecte des Bâtiments de France.
- Représentation par avocats PBO via Groupama à l'audience judiciaire de Villefranche sur Saône pour le dossier Ballasi. L'audience est reportée à juillet.
- Transmission du dossier Roediger à Groupama pour suite judiciaire.

- Lors du rendez-vous avec la chargée de mission justice proximité du tribunal de Villefranche sur Saône, Mme Altun a indiqué à M. le maire la possibilité de faire des procédures un peu plus rapides par la signature de convention avec le parquet de Villefranche sur Saône pour les incivilités et autres...

1 / Convention pour procéder à des transactions évitant des procédures longues. La transaction proposée par le maire présente des avantages non négligeables pour la commune :

- Stratégiques en premier lieu, puisqu'elle favorise le partenariat avec l'autorité judiciaire et l'investissement du maire en faveur de la résorption de l'insécurité de proximité ;
- Pragmatiques ensuite, puisque ce dispositif adaptable (indemnisation de la commune ou mise en œuvre d'un travail non rémunéré) est susceptible de se révéler plus utile à la commune que le paiement d'une amende par le contrevenant ;
- Financiers enfin, puisque suite à la commission de faits contraventionnels qui entraînent des frais de remise en état, la transaction peut permettre une indemnisation rapide de la commune.

Cette procédure revêt également un caractère pédagogique à l'égard du contrevenant, invité à réparer les dommages qu'il a causés.

2 / Convention pour procéder à des rappels à l'ordre.

« Lorsque des faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publique, le maire ou son représentant désigné dans les conditions prévues à l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales peut procéder verbalement à l'endroit de leur auteur au rappel des dispositions qui s'imposent à celui-ci pour se conformer à l'ordre et à la tranquillité publics, le cas échéant en le convoquant en mairie ».

- Négociation d'une convention d'entente avec Emeringes pour la MAM, cette convention apporte une solution technique juridique garantissant les 50 % de contribution de Vauxrenard à la MAM. Cette convention fixerait les modalités de création/réalisation de la MAM et la gestion de l'équipement.
- Peintures des portes école- mairie : en complément de la réfection de la peinture des barrières de la cour, un devis de 2480 € a été reçu. Déclaration préalable demandée pour les teintes des barrières et des portes (ABF).
- Signature chez le notaire le 10 mars pour l'achat des 9 ha de bois au département pour 80 000 €. Nous pouvons maintenant demander le déclassement du domaine forestier de la parcelle de près devant la pépinière. Possibilité dans deux ans de pouvoir vendre du bois lors des éclaircies.
- Refus du passage Yamaha Off Road Experience 18/19 mars 2023. La sous-préfecture est d'accord avec le refus. Un arrêté est pris par la commune et communication sur la décision via Le Progrès et Le Patriote.
- Rendez-vous avec C.Guilloteau et F.Pronchéry le 7 avril à Vauxrenard.
- Rendez-vous avec J.Thien le 23 mars à Vauxrenard
- Lagune : l'entretien de la turbine a été faite, encore des fibres enroulées autour. Concernant le curage des boues, il n'y a plus d'obligation de stocker pendant un an sur site mais

toujours obligation de déshydrater les boues avant transport, la durée de stockage sera moins longue.

Délibérations :

➤ Convention de mise à disposition de personnel entre Fleurie et Vauxrenard

Pour information, un rendez-vous entre F.Miguet, J.P Ducharne et S.Denuelle ,S. Dory a eu lieu pour échanger sur la mise à disposition du personnel entre la mairie de Fleurie et la mairie de Vauxrenard. Tout le monde est satisfait du travail réalisé par les agents, tout se passe bien. Une réévaluation des prix a été réalisée, nous passons de 15 à 20 €/h pour le personnel et de 35 à 55 €/h pour le matériel.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention de mise à disposition de personnel à intervenir entre les communes de VAUXRENARD et de FLEURIE, durant l'année 2023, permettant aux salariés des services techniques des 2 collectivités, d'intervenir sur les 2 territoires : Fleurie pour des travaux de curage de fossés, de fauchage des accotements et Vauxrenard pour l'entretien des espaces verts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **Accepte** la convention de mise à disposition à intervenir entre la commune de VAUXRENARD et la commune de FLEURIE, pour les agents :
 - Christophe DUCROUX, adjoint technique à la commune de VAUXRENARD
 - Daniel FOREST, agent de maîtrise principal à la commune de FLEURIE
- **Précise** que cette convention sera conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023.

➤ Subventions

Pour information des demandes de subventions venant de différents organismes ont été envoyées à la mairie. Le conseil municipal a convenu que les organismes représentant des associations nationales ne se verraient pas attribuer de subvention au contraire des structures ayant un lien avec la commune ou ses habitants. Il a été décidé de surseoir les demandes de l'ADMR de Beaujeu et de l'association du Réveil (hôpital de Beaujeu) afin de collecter plus d'informations sur celles-ci.

Après avoir pris connaissance des demandes de subventions faites auprès de la commune Vauxrenard, voici l'affectation de subvention aux structures suivantes :

- Club solidarité du Lycée Lucie Aubrac de Davayé : 3 jeunes Varnaudis sont actuellement élèves dans ce lycée ; un des élèves participent activement aux actions de ce club. Une subvention de 60 € est proposée soit 20 € / élève Varnaudi.
- MFR des 4 Vallées à Lamure sur Azergues : 1 jeune Varnaudi est scolarisé dans cet établissement, une subvention de 20 € est proposée.
- Association Jeunes Sapeurs-Pompiers « Les portes lances du Beaujolais » à Fleurie : elle forme les futurs sapeurs-pompiers volontaires et participe au maintien des effectifs de secours dans notre secteur. Une subvention de 100 € est proposée.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'accorder** les subventions aux structures citées ci-dessus.

Ces sommes seront prélevées au compte 65748 du budget communal 2023.

➤ **Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 (hors chapitre 16« Remboursement d'emprunts ») = 611 000 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 152 750 €, soit 25% de 611 000 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

| Chapitres/opérations | Articles | Montant |
|----------------------|----------|-----------|
| 20 | 203 | 1425€ |
| 21 | 2128 | 101 500 € |
| 23 | 231 | 49 825 € |
| TOTAL | | 152 750 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

➤ **Accepte** les propositions de M. Le Maire

Rapport commissions municipales, délégués CCSB et syndicats intercommunaux

➤ Retour sur le conseil d'école du 23 février : effectif prévisionnel pour la rentrée 2023 : 55 élèves, fête de l'école le samedi 17 juin, point sur travaux, sur les exercices de sécurité, sur les projets du RPI dont la participation des CM1/CM2 à la dictée du Tour de France organisée par la CCSB, cycle piscine.

- Commission tourisme de la CCSB : changement d'organisation au Col de Crie, très bon bilan 2022 pour la maison du terroir, les travaux de la zone de loisirs de Trades vont bientôt commencer, la signalétique pour le sentier forestier d'Avenas sera réalisé par les élèves de l'école d'Avenas, présentation du nouveau directeur Thomas Desmurs de Destination Beaujolais...
- Commission gestion et réduction des déchets de la CCSB : bilan sur le tonnage des collectes des différents types de déchets : les ordures ménagères en diminution et les emballages en augmentation. Encore beaucoup de refus de tri. Etude de la collecte des déchets verts / biodéchets : ramassage porte à porte ou sur PAV avec des bennes /composteur collectif. Possibilité de demande d'un nouveau PAV pour toutes les communes : besoin pour la commune de Vauxrenard ? Déchetterie : réflexion sur la limitation d'accès aux artisans en trouvant une autre solution pour éviter les dépôts sauvages. Recyclerie à Lancié : ouverture début mai, les containers de récupération sont en train d'être mis en place dans les déchetteries.

Questions diverses

- Taxes Foncières / habitation et aménagement (2.5 %)

Discussion en prévision du budget et pour décision le 3 avril. Dans le cadre d'une augmentation généralisée se pose à nous la question du maintien des taux ou une hausse. Si nos finances sont bonnes il n'est pas illogique de procéder à une légère progression...Il est toujours difficile le moment venu, si la nécessité l'exige, de faire une augmentation sensible...A discuter et finaliser le 3 avril après simulations pour idée et impact sur nos finances.
- Pépinière et Poste :

Une discussion a été reprise avec un candidat susceptible de nous proposer soit une location des sites soit une gestion, pour des gîtes...
Pour la Pépinière une remise aux normes par la commune, eau, assainissement, dans un premier temps (2/3 ans) avant d'envisager des travaux plus conséquents en fonction de la réussite...
- Un CU b pour projet de terrain constructible a été obtenu pour le terrain communal de 2290 m² derrière la mairie 2290 m². Une valorisation privée est en cours qui serait d'environ 70 000 €. Une estimation des domaines sera faite. Nous ne voyons pas une utilité immédiate ou future de cette parcelle mal située pour un intérêt direct communal. Envisagerons-nous de céder ce lot ? A réfléchir pour une décision ultérieure....
- Citerne incendie installée dans d'excellentes conditions : très bons prestataires, bonne météo, un grand merci à Ludo D. et Jean.L D. pour leur présence, soutien et la coordination. Merci également à Marc S.. Mickael Remuet propose de "fêter" l'évènement. Un pot sera organisé en mairie avec lui, Ludo et JL, Marc S. et les conseillers dispos...
- Parking de la salle des fêtes : pour faire suite aux discussions avec l'OPAC, nouveau RDV avec Oxyria prévu le 22 mars
- Tour de France : 13 /07/2023 entre Durbize et le fief : réfléchir sur quelle communication pour Vauxrenard ? Bottes de paille pour scénographie (hélicos) ? Thème ? Patrimoine ?
- Défense incendie : Réunion vendredi 24/03 à la salle des fêtes de Poule les Echarmeaux - sur incendies de forêt avec le SMB- Marc S. dispo ? Réflexion à avoir pour Les Mélinands - Etang à créer ? RDV Mélinands le 17 mars.
- Correspondant Environnement pour PLUiH : Daniel Forest
- Arrêt Christophe D. jusqu'au 30/04/2023. Pour pallier à l'absence de Christophe, quelques heures vont être réalisées par l'entreprise Lacharme tous les 15 jours en lien avec S.Dory. Coût : 35 € / h
- RDV avec Xavier Salembier - ONF : 128 m³ de bois déperissant (21m³ de Douglas et 107 m³ de sapins) sur la parcelle 9. Dans le cadre des ventes de bois déperissant il n'y a pas de

prix de retrait fixe. Les lots sont donc attribués : soit en cas d'offre supérieure à l'estimation ONF, ou si le directeur de la vente estime que plusieurs offres rapprochées en dessous du prix estimé constituent un prix de marché et que le lot ne pourra pas être mieux valorisé (risque de dépérissements et donc de déclassement de qualité du lot supérieur au delta entre la meilleur offre et l'estimation). Si toutefois nous souhaitons mettre un prix de retrait fixe, c'est tout à fait possible et M.Salembier est à notre disposition pour en discuter.

- Cérémonie Anciens Combattants 19/03/2023 : La section locale de la FNACA prévoit de se rassembler avec son drapeau devant le monument aux morts de la commune, le 19 mars prochain dans le cadre de la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Ce rassemblement est prévu à 09h00. Sixte remettra à chaque ancien combattant Varnaudi leur photo encadrée de la cérémonie du 11 nov. 2022.
- Reprendre les réflexions aménagement PAV et futur de nos châteaux d'eau...
- Réunion de concertation mobilité pour les communes du Haut Beaujolais 11/04/2023 18h00 à Vauxrenard
- Reçu Y.Cabot pour un article à mi-mandat. Points abordés : le secrétariat, l'école, la Mam, le réaménagement du parking de la salle des fêtes, la citerne incendie.
- Les Arbustes sont commandés pour les plantations au niveau du nouveau bac du terrain de pétanque ainsi que dans les alvéoles et le long du mur. Prévoir arrosage automatique.
- Prochain Conseil - Budget 03/04

La séance est levée à 23 h 10 :
Prochaine séance le lundi 03 avril 2023.

Le Maire,

Sixte Denuelle



Le secrétaire de séance,

Rollande Rocher

